

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2024-8-12

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 02 DEC. 2024
- la publication le : 02 DEC. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 22 novembre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Mylène BLANCHARD à Muriel HABERT, François BLANCHET à Jean SOYER, Céline DELOMME à François COURTIN, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Denise RENAUD,

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Résidence Autonomie de Saint Maixent sur Vie :
Demande de subvention SYDEV pour la mise en place
de la gestion technique des bâtiments



Le service commun Services Techniques du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération assure la gestion technique de l'ensemble des bâtiments de la Communauté d'Agglomération et du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Au regard du nombre de bâtiments et de leur emplacement géographique sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les Services Techniques doivent effectuer un nombre important de déplacements pour contrôler les consommations, allumer et éteindre le chauffage, régler les températures, dépanner, etc...

Une Gestion Technique de Bâtiment (GTB) permet, à travers le pilotage et le suivi à distance des principaux équipements, d'optimiser le confort et de consommer l'énergie au plus juste. Elle permet également d'assurer une surveillance permanente à distance avec mise en alarme et sollicitation des agents techniques 24h/24.

Elle permet en outre de pouvoir optimiser les flux et rationaliser les coûts.

La société SYSMOTIC, spécialisée dans la mise en place de GTB a soumis un devis afin d'équiper la Résidence Autonomie Les Primevères d'un montant de 9 984.94 € HT soit 11 981.93 € TTC.

Le SYDEV peut financer 50 % du montant HT de la mise en place d'une GTB, avec un maximum de 6 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la mise en place d'une gestion technique de la Résidence Autonomie Les Primevères de Saint Maixent sur Vie, et sur la demande de subvention à présenter au SYDEV.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1, et R.2122-8,

Vu le BP 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellés	Montant HT	Libellés	Montant	%
Gestion Technique des Bâtiments - PUV SAINT MAIXENT	9 984,94 €	SYDEV	4 992,47 €	50,00%
		Autofinancement	4 992,47 €	50,00%
TOTAL	9 984,94 €	TOTAL	9 984,94 €	100%

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du SYDEV d'un montant de 4 492.47 € pour la mise en place de la gestion technique des bâtiments de la Résidence Autonomie de Saint Maixent-sur-Vie ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 2 décembre 2024,
Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.